COMITE SUISSE POUR LA LEVEE DE L'INTERDICTION DES MAISONS DE JEU

Case postale 8108 3001 Berne Tél. 031 25 77 85 Fax 031 26 23 66

A la presse

Berne, le 18 janvier 1993 My/fd

SERVICE DE PRESSE

Mesdames, Messieurs,

Le 7 mars prochain, le peuple suisse se prononcera sur la modification de l'article 35 de la Constitution fédérale, modification qui doit désormais autoriser l'octroi de concessions pour l'ouverture de casinos en Suisse. L'actuelle interdiction est dépassée et nous coûte beaucoup d'argent - des sommes qui filent dans des casinos étrangers.

A ce jour, 126 Parlementaires ont adhéré au Comité d'action pour la levée de l'interdiction des maisons de jeu. Dans les différents services de presse qui se succéderont jusqu'à la votation, nous présenterons les multiples aspects du projet soumis en votation. Si vous souhaitez recevoir des articles exclusifs de membres du Comité d'action, dont vous trouverez la liste en annexe, n'hésitez pas à nous le faire savoir: nous nous efforcerons de vous donner satisfaction!

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien porter à nos services de presse "spécial votations", nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMITE SUISSE POUR LA LEVEE
DE L'INTERDICTION DES MAISONS DE JEU
Le Secrétariat:

O. Meuwly

COMITE SUISSE POUR LA LEVEE DE L'INTERDICTION DES MAISONS DE JEU

Case postale 8108 3001 Berne Tél. 031 25 77 85 Fax 031 26 23 66

COMMUNIQUE DE PRESSE

Constitution du "Comité suisse pour la levée de l'interdiction des maisons de jeu"

Le 7 mars 1993, peuple et cantons suisses devront s'exprimer sur une adaptation de l'article 35 de notre constitution fédérale: il s'agit en l'occurrence de remplacer par une solution plus souple l'interdiction stricte des maisons de jeu actuellement en vigueur. Dans le but de soutenir ce projet, dont le Conseil fédéral recommande l'adoption et que les Chambres fédérales ont accepté à de très nettes majorités, s'est constitué à Berne le "Comité suisse pour la levée de l'interdiction des maisons de jeu". Celui-ci est présidé par Messieurs les conseillers nationaux Duri Bezzola (PRD/GR), Dominique Ducret (PDC/GE), Helmut Hubacher (PSS/BS) et Hanspeter Seiler (UDC/BE). 125 parlementaires y ont d'ores et déjà adhéré.

Aujourd'hui nécessaire, la modification de l'article 35 de notre constitution fédérale permet au Conseil fédéral d'accorder des concessions pour l'ouverture et l'exploitation de maisons de jeu, telles qu'elles existent depuis de nombreuses années dans les pays voisins et que les Suisses fréquentent également. L'interdiction des maisons de jeu appliquée dans notre pays fait ainsi perdre à la Confédération plusieurs centaines de millions de francs par année. Ces recettes pourraient, comme le prévoit l'arrêté soumis au vote le 7 mars prochain, être engagées au profit de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

La modification constitutionnelle doit en outre donner de nouvelles impulsions au secteur touristique, l'interdiction des maisons de jeu en vigueur depuis près de septante ans se révélant en effet totalement inadaptée à notre époque. L'arrêté proposé octroie à la Confédération la compétence d'élaborer une législation qui garantisse une exploitation des jeux conforme et surveillée. Fort de ce qui précède, le Comité pour la levée de l'interdiction des maisons de jeu, dont le secrétariat est assuré par l'Union suisse des arts et métiers (USAM), invite donc chaque citoyenne et chaque citoyen à approuver le projet le 7 mars prochain.

COMITE SUISSE POUR LA LEVEE DE L'INTERDICTION DES MAISONS DE JEU

COMITE SUISSE POUR LA LEVEE DE L'INTERDICTION DES MAISONS DE JEU

Case postale 8108 3001 Berne Tél. 031 25 77 85 Fax 031 26 23 66

COMITE

Présidence:

Bezzola Duri, conseiller national, PRD, GR Ducret Dominique, conseiller national, PDC, GE Hubacher Helmut, conseiller national, PSS, BS Seiler Hanspeter, conseiller national, UDC, BE

Membres:

Allenspach Heinz, conseiller national, PRD, ZH Aregger Manfred, conseiller national, PRD, LU Aubry Geneviève, conseillère nationale, PRD, BE Beerli Christine, conseillère aux Etats, PRD, BE Berger Jean-Pierre, conseiller national, UDC, VD Binder Max, conseiller national, UDC, ZH Bisig Hans, conseiller aux Etats, PRD, SZ Blatter-Huwyler Ulrich, conseiller national, PDC, OW Blocher Christoph, conseiller national, UDC, ZH Bloetzer Peter, conseiller aux Etats, PDC, VS Borer Roland, conseiller national, Parti suisse des automobilistes, SO Borradori Marco, conseiller national, Lega, TI Bortoluzzi Toni, conseiller national, UDC, ZH Bühler Robert, conseiller aux Etats, PRD, LU Bühler Simeon, conseiller national, UDC, GR Bührer Gerold, conseiller national, PRD, SH Büttiker Rolf, conseiller aux Etats, PRD, SO Camponovo Geo, conseiller national, PRD, TI Cavadini Adriano, conseiller national, PRD, TI Cavadini Jean, conseiller aux Etats, PLS, NE Chevallaz Olivier, conseiller national, PRD, VD Cincera Ernst, conseiller national, PRD, ZH Columberg Dumeni, conseiller national, PDC, GR Comby Bernard, conseiller national, PRD, VS Cotti Gianfranco, conseiller national, PDC, TI Cottier Anton, conseiller aux Etats, PDC, FR Couchepin Pascal, conseiller national, PRD, VS

```
Coutau Gilbert, conseiller aux Etats, PLS, GE
Danioth Hans, conseiller aux Etats, PDC, UR
Deiss Joseph, conseiller national, PDC, FR
Delalay Edouard, conseiller aux Etats, PDC, VS
Dettling Toni, conseiller national, PRD, SZ
Dietrich Franz, ancien conseiller national, PDC, BE
Dreher Michael E., conseiller national, Parti suisse des
  automobilistes, ZH
Eggenberger Georges, conseiller national, PSS, BE
Eggly Jacques-Simon, conseiller national, PLS, GE
Eppenberger Susi, ancienne conseillère nationale, PRD, SG
Eisenring Paul, ancien conseiller national, PDC, ZH
Epiney Simon, conseiller national, PDC, VS
Etique Pierre, conseiller national, PRD, JU
Feigenwinter Hans-Rudolf, ancien conseiller national, PDC,
   BL
Fischer Theo, conseiller national, PDC, LU
Fischer Theo, conseiller national, UDC, AG
Fischer Ulrich, conseiller national, PRD, AG
Friderici Charles, conseiller national, PLS, VD
Fritschi Oscar, conseiller national, PRD, ZH
Früh Hans-Rudolf, conseiller national, PRD, AR
Gemperli Paul, conseiller aux Etats, PDC, SG
Giezendanner Ulrich, conseiller national, Parti suisse
  des automobilistes, AG
Giger Titus, conseiller national, PRD, SG
Grassi Mario, ancien conseiller national, PDC, TI
Gros Jean-Michel, conseiller national, PLS, GE
Guinand Jean, conseiller national, PLS, NE
Hänggi Peter, ancien conseiller national, PDC, SO
Heberlein Trix, conseillère nationale, PRD, ZH
Hegetschweiler Rolf, conseiller national, PRD, ZH
Hess Otto, conseiller national, UDC, TG
Hess Peter, conseiller national, PDC, ZG
Hildbrand Franz-Joseph, conseiller national, PDC, VS
Jaeger Franz, conseiller national, AdI, SG
Jeanneret François, ancien conseiller national, PLS, NE
Jenni Peter, conseiller national, Parti suisse des
  automobilistes, BE
Jung Franz, ancien conseiller national, PDC, LU
Keller Anton, conseiller national, PDC, AG
Keller Rudolf, conseiller national, Démocrates suisses, BL
Kern Armin, conseiller national, Parti suisse des
  automobilistes, ZH
Küchler Niklaus, conseiller aux Etats, PDC, OW
Kündig Markus, conseiller aux Etats, PDC, ZG
Leu Josef, conseiller national, PDC, LU
Loeb François, conseiller national, PRD, BE
Loretan Willy, conseiller aux Etats, PRD, AG
Martin Jacques, conseiller aux Etats, PRD, VD
Maspoli Flavio, conseiller national, Lega, TI
Massy Claude, ancien conseiller national, PLS, VD
Maurer Ueli, conseiller national, UDC, ZH
Meier Samuel, conseiller national, AdI, AG
Miesch Christian, conseiller national, PRD, BL
Morniroli Giorgio, conseiller aux Etats, Lega, TI
Moser René, conseiller national, Parti suisse des
```

automobilistes, AG Müller Bernhard, ancien conseiller national, UDC, BE Narbel Jean-Marc, conseiller national, PLS, VD Nebiker Hans-Rudolf, conseiller national, UDC, BL Neuenschwander Willi, conseiller national, UDC, ZH Oehler Edgar, conseiller national, PDC, SG Perey André, conseiller national, PRD, VD Philipona Jean-Nicolas, conseiller national, PRD, FR Pini Massimo, conseiller national, PRD, TI Plattner Gian-Reto, conseiller aux Etats, PSS, BS Poncet Charles, conseiller national, PLS, GE Raggenbass Hansueli, conseiller national, PDC, TG Reimann Maximilian, conseiller national, UDC, AG Reymond Hubert, conseiller aux Etats, PLS, VD Rhyner Kaspar, conseiller aux Etats, PRD, GL Rohrbasser Bernard, conseiller national, UDC, FR Rüesch Ernst, conseiller aux Etats, PRD, SG Ruf Markus, conseiller national, Démocrates suisses, BE Rutishauser Paul, conseiller national, UDC, TG Rychen Albrecht, conseiller national, UDC, BE Salvioni Sergio, conseiller aux Etats, PRD, TI Savary Pierre, conseiller national, PRD, VD Schallberger Peter-Josef, conseiller aux Etats, PDC, NW Scheidegger Urs, conseiller national, PRD, SO Scherrer Jürg, conseiller national, Parti suisse des automobilistes, BE Schmid Carlo, conseiller aux Etats, PDC, AI Schmidhalter Paul, conseiller national, PDC, VS Schnider Theodor, conseiller national, PDC, LU Schüle Kurt, conseiller aux Etats, PRD, SH Schwab Heinz, conseiller national, UDC, BE Spälti Peter, ancien conseiller national, PRD, ZH Spoerry Vreni, conseillère nationale, PRD, ZH Steinegger Franz, conseiller national, PRD, UR Steinemann Walter, conseiller national, Parti suisse des automobilistes, SG Stucky Georg, conseiller national, PRD, ZG Suter Marc, conseiller national, PRD, BE Theubet Gabriel, conseiller national, PDC, JU Tschuppert Karl, conseiller national, PRD, LU Uhlmann Hans, conseiller aux Etats, UDC, TG Weber Karl, ancien conseiller national, PRD, SZ Wellauer Hermann, ancien conseiller national, PRD, TG Widrig Hans Werner, ancien conseiller national, PDC, SG Wyss Paul, conseiller national, PRD, BS Ziegler Oswald, conseiller aux Etats, PDC, UR Züger Arthur, conseiller national, PSS, SZ Zwahlen Jean-Claude, conseiller national, PDC, BE

OUI AUX JEUX POUR FINANCER L'AVS

André Sprenger, Secrétaire à l'Union cantonale fribourgeoise des arts et métiers

Le 7 mars prochain, il faudra se prononcer sur l'arrêté fédéral qui demande la suppression de l'interdiction des maisons de jeu en Suisse. L'article 35 de la Constitution fédérale qui interdit d'ouvrir des maisons de jeu est entré en vigueur en... 1929. Il s'agit d'un article désuet, obsolète, vieillot, qui n'a plus sa raison d'être.

Des millions de francs sont dépensés annuellement dans les casinos situés dans les pays limitrophes, Evian, Divonne pour ne citer que les plus proches de la Romandie.

Cet argent dépensé à l'étranger ne serait-il pas plus utile s'il l'était dans notre pays ?

Permettre l'ouverture des maisons de jeu dans notre pays ne peut avoir que des effets bénéfiques en:

- accroissant l'attrait touristique des stations de villégiature
- freinant la sortie de notre pays d'importantes sommes d'argent dépensées dans les casinos établis à proximité de nos frontières
- supprimant la tutelle exercée par l'Etat sur le citoyen
- améliorant le financement de la plus importante de nos assurances sociales, l'AVS, grâce aux recettes fiscales provenant de l'exploitation des maisons de jeu.

Accepter la levée de l'interdiction ne signifie pas la libéralisation à outrance.

Chaque commune de notre pays ne pourra pas ouvrir son propre casino. La Confédération et les cantons n'accorderont des autorisations que sous certaines conditions précises notamment que des maisons de jeu ne pourront être ouvertes que dans des régions touristiques.

Dès lors, il n'y a pas lieu de s'affoler et de penser comme certains opposants que l'ouverture des maisons de jeu incitera les personnes instables à se laisser séduire par la passion du jeu et à se ruiner.

Finalement, est-ce parce que la majorité des citoyens de notre pays possède une arme à feu qu'il y a plus d'assassins en Suisse ?

FAUT-IL JOUER EN SUISSE OU A L'ETRANGER ?

Olivier Meuwly, Secrétaire USAM

L'image que colportent les casinos dans l'opinion publique n'est pas toujours très reluisante. Méritent-ils cette opprobre quasi générale? Les citoyens se laissent souvent envahir, lorsqu'ils se penchent sur le bien-fondé de l'existence des casinos, par l'atmosphère pesante des tripots clandestins, "olympes" enfumés et violents du roman noir traditionnel. Nombreux sont ceux qui ne peuvent s'empêcher d'associer maisons de jeu et salons cossus, où le grand banditisme enrobe son amoralité de noeuds papillon, de coupes de champagne, de décolletés plongeants... et de coups de revolver ponctuant de sordides et vicieux transferts d'argent. Si Epinal n'a pas de casino, cette cité n'en a pas moins imprégné, par métaphore interposée, l'univers guindé des grands jeux d'argent!

Les Al Capone modernes vont-ils s'emparer de nos villes d'eaux et autres lieux touristiques, une fois l'interdiction des casinos levée ? Vont-ils jouer un remake de "Main basse sur la ville", grâce à leurs tristes auxiliaires "Arnaqueurs" ? La Suisse va-t-elle vivre à l'heure du "Grand Pardon" et des parrains faussement débonnaires à la Roger Hanin (avant sa période Navarro...) ? C'est le message que certains croient utiles de véhiculer, oubliant que le jeu, vice ô combien humain, a malheureusement toujours su se frayer un chemin sur cette planète, avec ou sans anathème officiel. La question de l'opportunité de rayer de notre Constitution l'interdiction de principe des casinos en Suisse revient périodiquement sur le tapis... politique. Et, l'histoire le prouve, à chaque fois que les "anti-casinos" l'emportaient, un nouvel arsenal de ruses était exhumé pour contourner les interdits étatiques, soit en dénichant des failles dans le texte juridique (il est toujours difficile d'imposer la vertu par le bâton !), soit en dépensant son argent à l'étranger.

Il convient de mettre un terme à l'hypocrisie qui consiste à interdire quand on ne peut guérir: la Suisse croit-elle qu'elle va éradiquer le jeu de la société par de belles professions de foi moralistes ? Le jour où tous nos voisins se poseront sérieusement la question, il sera peut-être temps d'envisager une interdiction générale, mais pas avant. Et, demain, réclamera-t-on la suppression des transactions boursières sous prétexte que des individus peu scrupuleux s'adonnent, par ce biais, à un douteux commerce ? Et, ensuite, la spéculation foncière ? La paralysie nous guette: on doit limiter les effets néfastes de la liberté; mais la tuer ouvrira alors la porte à tous les abus, désormais incontrôlables. L'article constitutionnel qui nous sera proposé le 7 mars prochain est raisonnable, consacre la surveillance de l'Etat, promet une partie des bénéfices à l'AVS et offre de nouvelles perspectives à notre tourisme: il n'y a vraiment aucune raison de ne pas l'accepter.